

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUR LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF (85710)

Par arrêté du Président de Challans Gois Communauté n° 18-196 du 26 octobre 2018, une enquête publique relative au projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme sollicité par le Président de Challans Gois Communauté est ouverte pendant 31 jours consécutifs du 21 novembre 2018 au 21 décembre 2018 inclus, en application du code de l'Urbanisme, sur le territoire de CHATEAUNEUF.

Cette modification a pour objectifs de :

- Créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur dit de « Tartifume » ;
- Modifier le contenu du règlement écrit de la zone 1 AUp ;
- Modifier le contenu du règlement écrit de la zone Up.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, comprenant notamment un rapport de présentation et un registre d'enquête, seront déposées à la Mairie de CHATEAUNEUF afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture du public, et consigner éventuellement ses observations sur le registre, ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur – Enquête Publique sur le projet de modification n° 1 du P.L.U. – Mairie – 5 rue Rivaudeau - 85710 CHATEAUNEUF, ou par mail, à l'adresse suivante : enquetepublique-plu-chateauneuf@challansgois.fr

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet du Pays de Challans : www.paysdechallans.fr, rubrique : Aménagement et Urbanisme, enquêtes communautaires

Les observations figurant dans les correspondances reçues avant la clôture de l'enquête seront dès réception annexées au registre d'enquête et consultables sur le site internet : www.paysdechallans.fr.

Un commissaire enquêteur a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de NANTES :
Monsieur Denis GALLOIS, attaché principal d'administration en retraite.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la Mairie :

- Le mercredi 21/11/2018 : de 9H00 à 12H00,
- Le Samedi 08/12/2018 : de 9H00 à 12H00,
- Le vendredi 21/12/2018 : de 9H00 à 12H00.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Challans Gois Communauté, à la Sous-préfecture des Sables d'Olonne et à la Préfecture de la Vendée, pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête. Les personnes intéressées pourront, par ailleurs, obtenir communication de ces documents, ils seront également mis en ligne sur le site internet du Pays de Challans : www.paysdechallans.fr,

